

à croire qu'en ce qui concerne l'embauche de nos ouvriers, le marché nous est désavantageux.

L'hon. M. EULER: Même sans l'abaissement tarifaire de 5 p. 100, nous en importerions encore autant sous l'empire de la clause d'exemption de \$100; il importe donc de ne pas en tenir compte lorsqu'il s'agit du dégrèvement.

L'hon. M. MANION: Le ministre du Commerce m'a porté une espèce de défi en matière de tarif douanier.

L'hon. M. EULER: Pas un défi.

L'hon. M. MANION: A certains égards, c'est un défi, mais je n'en suis pas offusqué. Il vise notre attitude concernant le tarif douanier. Je déclare sans ambages que je ne suis pas en faveur du tarif élevé, je veux dire un tarif excessif. Sur ce point, je suis d'accord avec le ministre du Commerce. Il est un des plus fervents protectionnistes de la Chambre et—je ne veux pas être injuste envers lui—il n'a jamais manqué une occasion de protéger les intérêts et les industries de sa circonscription. Il les surveille jalousement. Loin de moi toute pensée offensante, car je l'approuve. Prenons par exemple les meubles, dont le droit de 33 p. 100 subit une diminution de une demie p. 100 aux termes de l'accord. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je ne crois pas me tromper de beaucoup. Ne discutons pas des points de détail. Je répète que je suis en faveur d'un tarif modéré, non d'un tarif excessif et c'est là l'opinion du parti conservateur en général. Je diffère d'avis avec mes amis de l'Ouest qui semblent croire qu'un droit de 30 p. 100 a pour effet d'augmenter les prix d'autant. La plupart du temps rien de tel ne se produit. L'objet d'un tarif douanier n'est pas d'accroître les prix, mais de garder le marché pour la population du pays intéressé. Voilà l'objet réel du tarif.

M. MacNICOL: Et de donner de l'emploi.

L'hon. M. MANION: En effet. Le tarif ne protège pas seulement l'industrie en cause, mais encore l'ouvrier de cette industrie et souvent l'agriculteur.

M. DEACHMAN: Et le consommateur?

L'hon. M. MANION: Je disposerai de cette question tout à l'heure. L'honorable député est libre échangiste tant qu'il n'est pas appelé à donner son vote, mais dès qu'il vote, il est le meilleur grit de la Chambre. Il m'est souvent arrivé de le rencontrer dans la rue et de discuter différentes questions avec lui. Je croyais qu'il était de ceux qui luttent toujours pour un principe, mais à mon arrivée ici je me suis aperçu que pas un seul membre ne vote plus régulièrement avec son parti...

[M. MacNicol.]

M. DEACHMAN: Je ne pouvais pas voter avec le vôtre.

L'hon. M. MANION: Vous auriez bien pu le faire au sujet de la protection, en général. Quant au consommateur—j'ai souvent dit cela en public, et je crois que c'est l'opinion de tous les honorables députés de la gauche, que nul producteur ni manufacturier n'a le droit d'exploiter le peuple en se retranchant derrière les murs douaniers. Si un manufacturier, ou un producteur, quel qu'il soit, profite injustement d'un droit douanier il devrait perdre sa protection. Lorsque le ministère Bennett, de 1930 à 1935, a haussé les droits, nous avons fait promettre de nouveau aux producteurs et aux manufacturiers qu'ils n'augmenteraient pas leurs prix et, à ma connaissance, à une seule exception, ils ont tenu parole.

M. DEACHMAN: C'était le jour du poisson d'avril.

L'hon. M. MANION: Peut-être l'honorable député est-il mieux renseigné que la plupart des gens sur le jour du poisson d'avril, mais telle fut l'entente, et on y a fait honneur.

Une question soulevée par l'honorable député de Huron-Nord (M. Deachman) me semble absolument insensée. L'honorable député, et quelques autres avec lui, parlent de libre-échange, mais il n'existe presque plus aujourd'hui. Il n'y a pas un seul pays libre-échangiste dans l'univers. Le seul qui s'en rapprochait était l'Angleterre dont certaines importations étaient en franchise, mais qui n'avaient pas de libre-échange, parce qu'elle ne pouvait échanger librement ses produits avec aucune nation du monde. A dater du début du siècle dernier jusqu'à la guerre, la Grande-Bretagne importait en franchise. Mais nous savons tous qu'elle est devenue l'un des pays où la protection est la plus rigide. Je regrette de retenir l'attention de la Chambre, mais je n'ai guère pris part au débat sur l'accord commercial, excepté dans la discussion originale. J'ai consigné certains chiffres au hansard lorsque j'ai parlé sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces chiffres montraient que l'Angleterre percevait, au moyen de droits protecteurs, trois fois autant que nous par tête d'habitant. Si je me rappelle bien ces statistiques, la Grande-Bretagne percevait environ \$25 par habitant et nous \$8.50. Et voilà le pays qui fut déjà libre-échangiste. Maintenant, l'honorable député de Huron-Nord invoque cet argument tombé en désuétude que tous, excepté lui et quelques autres, ont abandonné depuis longtemps, et il s'en sert contre son